

l'article 74, chiffre 3, de la loi fédérale sur les douanes du 1^{er} octobre 1925, à une *amende de 1013 fr. 82*. Il doit payer en outre le droit simple éladé de *380 fr. 18*. Le montant de l'amende peut être contesté par la voie du recours au département fédéral des finances et des douanes. Le délai de recours est de 30 jours.

Berne, le 13 mai 1933.

Direction générale des douanes.

Nombre des émigrants de la Suisse pour les pays d'outre-mer.

Mois	1933	1932	Accroissement ou décroissement
Janvier jusqu'à fin mars . . .	221	238	— 17
Avril	102	101	+ 1
Janvier jusqu'à fin avril . . .	323	339	— 16

Berne, le 11 mai 1933.

Office fédéral de l'émigration.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Abonnement au Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin sténographique officiel* est de 12 francs par an, port compris, dans toute la Suisse. Il est de 16 francs, port compris, dans les autres pays de l'Union postale.

Le *Bulletin sténographique* contient les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale, ainsi que sur d'autres objets, lorsque l'un des conseils décide de les faire sténographier ou imprimer.

Le *Bulletin sténographique* est délivré peu après la clôture de chaque session, en fascicules avec couverture, table des matières et liste des orateurs. Au fascicule de décembre sont jointes en outre la table annuelle des matières et la liste annuelle des orateurs.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées exclusivement à l'office expéditeur, l'« Imprimerie fédérative S. A. », à Berne. On peut se procurer au secrétariat soussigné le *Bulletin sténographique* des années précédentes et des fascicules isolés de ce bulletin.

Matières des fascicules de la session de printemps 1933.

CONSEIL NATIONAL

(Prix: 4 francs.)

Aperçu.

Agriculture. Protection par des mesures juridiques.

Aide aux chômeurs. Nouvelle réglementation.

Banque d'escompte suisse. Participation financière de la Confédération.

Caisse de prêts de la Confédération. Modification de l'arrêté fédéral.

Contrôle des métaux précieux. Loi.

Entreprises de transport. Aide.

Motions:

Bringolf. Extension de l'aide extraordinaire aux chômeurs.

Müller-Bienne. Aide aux chômeurs du bâtiment et de l'industrie du bois.

Pfister-Winterthour. Mesures juridiques pour les débiteurs obérés.

Schmid-Zurich. Service civil volontaire.

Schneider. Subsidés de loyer aux chômeurs.

Walther-Lucerne. Mesures pour la protection de l'ordre public.

Postulats:

Commission pour l'aide aux chômeurs. Vente aux chômeurs des produits à prix réduits.

Commission pour la loi sur le contrôle des métaux précieux. Rattachement du bureau central du contrôle des métaux précieux à la direction générale des douanes.

Kägi. Aide aux chômeurs et programme de travaux.

Moser-Thalwil. Secours aux chômeurs.

Petrig. Mévente du bétail.

Schmid-Soleure. Mesures juridiques pour les débiteurs obérés.

Producteurs de lait. Prolongation de l'aide.

Statistique du tourisme.

Vieillards indigents. Assistance. Prolongation de l'arrêté fédéral.

CONSEIL DES ÉTATS

(Prix: 2 francs)

Aperçu.

Agriculture. Protection par des mesures juridiques.

Aide aux chômeurs. Nouvelle réglementation.

Banque d'escompte suisse. Participation financière de la Confédération.

Caisse de prêts de la Confédération. Modification de l'arrêté fédéral.

Entreprises de transport. Aide.

Motion Béguin. Mesures pour la protection de l'ordre public.

Motion du Conseil national. Revision de la loi sur les garanties politiques.

Procédure pénale fédérale. Loi (suite).

Producteurs de lait. Prolongation de l'aide.

Statistique du tourisme.

Vieillards indigents. Assistance Prorogation de l'arrêté fédéral.

Secrétariat de l'Assemblée fédérale.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition de janvier 1933 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux
et les conseillers d'Etat.

Prix: 50 centimes

Par la poste: 60 centimes; contre remboursement: 75 centimes.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

L'administration soussignée a publié une *nouvelle édition de la constitution fédérale* avec les modifications survenues jusqu'au 1^{er} mars 1933. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 1 fr. 50, plus le port; contre remboursement: 1 fr. 75.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mise au concours de travaux.

Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

Sont mis au concours les travaux de *peinture* pour le *chauffage à distance* et les travaux de *gyperie et de ferblanterie*, ainsi que les *installations électriques* pour l'agrandissement du *laboratoire des machines de l'école polytechnique fédérale à Zurich*. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés, du 10 au 22 mai 1933, au bureau du professeur Salvisberg, architecte, salle n° 1 b de l'école polytechnique, où ils peuvent être consultés de 8 à 10 heures.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *24 mai 1933*, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: *Soumission pour travaux à l'E.P.F. à Zurich*. [2.]

Berne, le 4 mai 1933.

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les indemnités et allocations légales ne sont pas comprises dans les traitements indiqués ci-dessous.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Service d'identification du bureau suisse de police centrale.	Commis de I ^{re} classe.	3500 à 6500	24 mai 1933 [2..]	Bonne culture générale, langue maternelle: l'italien, bonne connaissance des deux autres langues nationales.
Service de l'état-major général du département militaire.	Commandant de la place d'armes d'aviation (directeur de place d'aviation militaire).	9000 à 12600	27 mai 1933 [2..]	Officier supérieur, connaissance approfondie du service administratif, connaissance de l'exploitation.
Service de l'infanterie.	2 officiers subalternes dans le corps d'instruction de l'infanterie.	5100 à 8800	31 mai 1933 [2..]	Service d'épreuve comme aspirant instructeur.
Entrée en fonctions: 1 ^{er} juillet 1933.				
Intendance du matériel de guerre.	Garde-arsenal de II ^e classe à l'arsenal de Moudon.	3500 à 6680	20 mai 1933 [2..]	Connaître le service dans les arsenaux. Etre capable de diriger le service dans les ateliers et les magasins et d'accomplir des travaux de bureau élémentaires. Langue maternelle: le français.
Le titulaire de la fonction est tenu d'habiter le logement de service à l'arsenal, pour lequel il aura à payer un loyer.				

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Direction générale des douanes à Berne.	Assistant scientifique à la direction générale des douanes à Berne.	5200 à 8800	27 mai 1933 [2.].	Etudes universitaires complètes de chimie.
La place est occupée provisoirement.				
Direction générale des douanes à Berne.	2 secrétaires à la direction générale des douanes à Berne.	5200 à 8800	27 mai 1933 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Les places sont occupées provisoirement.				
Direction des douanes à Bâle.	Commis de contrôle au bureau principal des douanes à Bâle-Port rhénan de Petit-Huningue.	4800 à 8400	20 mai 1933 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Commis de caisse au bureau principal des douanes à Bâle-Zollfreilager Dreispitz.	4400 à 8000	20 mai 1933 [2..]	Commis de 1 ^{re} classe ou commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Contrôleur au bureau principal des douanes à Berne.	5600 à 9200	27 mai 1933 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Commis de caisse au bureau des douanes de Bâle-poste.	4400 à 8000	27 mai 1933 [2..]	Commis-reviseur ou commis de 1 ^{re} classe de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Chef du bureau principal des douanes à Diessenhofen.	4300 à 7880	20 mai 1933 [2.].	Connaissance complète du service des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Chef de bureau de II ^e classe à la direction d'arrondissement des douanes à Schaffhouse.	5200 à 8800	27 mai 1933 [2.].	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.05.1933
Date	
Data	
Seite	804-808
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 912

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.